



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE TÉMISCAMINGUE

20 octobre 2025 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue au Centre Amitié Témis situé au 3, rue Industrielle à Ville-Marie, le lundi 20 octobre 2025, à 20 h 01.

Sont présents :

Mmes Adèle Beauregard, conseillère
Chantal Paquet, conseillère

MM. Sébastien Lebel, maire
Claude Bergeron, conseiller
Yves S. Bergeron, conseiller
Jacques Loiselle, conseiller
Jonathan Morin, conseiller

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence de M. Sébastien Lebel, maire.

Sont également présentes à ladite assemblée : Mmes Karine Demers, directrice générale et greffière-trésorière et Maude Bergeron, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

224-10-25

Adoption de l'ordre du jour

Les sujets suivants sont ajoutés au point « Divers » :

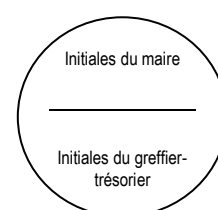
- Nomination d'un délégué pour les dossiers en lien avec le secteur de la santé;
- Adoption de la *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail*;
- Comité consultatif d'urbanisme (CCU) — Nomination des nouveaux élus.

L'ordre du jour se lit donc ainsi :

1. Ouverture de la séance
2. Présence et quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions de l'auditoire
5. Approbation des procès-verbaux :
 - 5.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 22 septembre 2025.
6. Administration :
 - 6.1 Approbation des comptes du mois de septembre 2025;
 - 6.2 Examen du mandat de Postes Canada;
 - 6.3 Adoption — Budget 2026 de la Régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT);
 - 6.4 Désignation — Signataire de chèques;



- 6.5 Nomination — Maire suppléant;
 - 6.6 Nomination — Délégué et délégué substitut au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT);
 - 6.7 Comités municipaux — Listes des membres;
 - 6.6 Nomination d'un représentant — Réseau BIBLIO Abitibi-Témiscamingue — Nord-du-Québec;
 - 6.6 Renouvellement du contrat de services juridiques — Année 2026;
 - 6.10 Changement de signataire — Transactions non complétées avant l'entrée en poste du nouveau maire;
 - 6.11 Dépôt — État comparatif des revenus et dépenses de l'exercice courant et de l'exercice précédent;
 - 6.12 Dépôt — État comparatif des revenus et dépenses de l'exercice courant prévisionnel et du budget de l'exercice.
7. Sécurité publique :
- 7.1 Appui à un retour sécuritaire et complet des activités de contrôle routier au Québec;
 - 7.2 Avis de motion du projet de *Règlement n° 621 relatif à la prévention incendie*.
8. Transport :
- 8.1 Adjudication — Appel d'offres sur invitation VM-2025-TP-03 pour la fourniture de sable abrasif – 2^e appel.
9. Hygiène du milieu :
- 9.1 Adjudication — Appel d'offres sur invitation VM-2025-TP-02 pour le nettoyage des regards et du puits de pompage;
 - 9.2 Adjudication — Appel d'offres VM-2025-TP-01 pour la fourniture de services professionnels d'architecture en soutien aux travaux du consultant en ingénierie – Projet de construction d'une usine de déphosphatation.
10. Santé et bien-être :
- 10.1 Autorisation — Dépôt d'une demande au Fonds de verdissement Hydro-Québec.
11. Urbanisme et développement du territoire :
- 11.1 Adjudication — Vente du terrain situé au 2, rue Dubé (lot 6 702 245) — Appel d'offres public VM-2025-URB-01;
 - 11.2 Adjudication — Vente du terrain situé au 4, rue Dubé (lot 6 702 246) — Appel d'offres public VM-2025-URB-01;
 - 11.3 Avis de motion — *Règlement n° 622 modifiant 458* (plusieurs lots);
 - 11.4 Adoption — Premier projet de *Règlement n° 622 modifiant 458* (plusieurs lots);
 - 11.5 Conditions de vente — 78, rue Notre-Dame Nord (lot 6 699 474).
12. Loisirs et culture :
- 12.1 Adjudication de contrat – Fabrication et l'installation d'une structure en acier galvanisé pour le condenseur – Projet de remplacement du système de réfrigération – Aréna Frère Arthur-Bergeron;
 - 12.2 Demande de l'École Saint-Gabriel — Utilisation gratuite de l'aréna Frère Arthur-Bergeron.
13. Divers :
- 13.1 Nomination d'un délégué pour les dossiers en lien avec le secteur de la santé;
 - 13.2 Adoption de la *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail*;
 - 13.3 Comité consultatif d'urbanisme (CCU) — Nomination des nouveaux élus.
14. Levée de la séance



Il est proposé par M. Jacques Loïselle, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Aucune question de l'auditoire.

5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

225-10-25

5.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 septembre 2025

Il est proposé par M. Claude Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 septembre 2025 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. ADMINISTRATION

226-10-25

6.1 Approbation des comptes du mois de septembre 2025

Il est proposé par Mme Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER la liste des déboursés pour la période du mois de septembre 2025, s'élevant à 559 603,36 \$, les salaires payés relativement à la même période s'élevant à 98 664,39 \$ ainsi que la liste des comptes à payer du mois de septembre 2025 s'élevant à 1 190 374,66 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

227-10-25

6.2 Examen du mandat de Postes Canada

Ce point est annulé.

228-10-25

6.3 Adoption — Budget 2026 de la Régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT)

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Béarn, Duhamel-Ouest, Lorrainville, Saint-Bruno-de-Guigues, Saint-Édouard-de-Fabre et la Ville de Ville-Marie ont conclu une entente concernant l'exploitation d'un service de sécurité incendie;



CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Notre-Dame-du-Nord, Nédélec et Guérin ont décidé d'adhérer à cette entente concernant l'exploitation d'un service de sécurité incendie en 2023;

CONSIDÉRANT QUE la RISIT a reçu le décret ministériel pour l'ajout de ces municipalités le 24 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le budget 2026 a été préparé en ce sens;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, la Régie intermunicipale de la sécurité incendie doit dresser ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026;

CONSIDÉRANT QU'en vertu dudit article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, le budget d'une régie intermunicipale doit être adopté par résolution par au moins les deux tiers des municipalités membres;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT) a soumis ses prévisions budgétaires pour l'année 2026;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jonathan Morin, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le budget de l'année 2026 de la Régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

229-10-25

6.4 Désignation — Signataire de chèques

CONSIDÉRANT QUE l'article 100.1 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que les chèques et les effets négociables émis par la Ville de Ville-Marie doivent être signés par le maire;

CONSIDÉRANT la nouvelle composition du conseil municipal à la suite de l'élection municipale 2025, au cours de laquelle le maire et les six conseillers de la Ville de Ville-Marie ont tous été élus sans opposition;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie a donc un nouveau maire depuis le 4 octobre dernier;

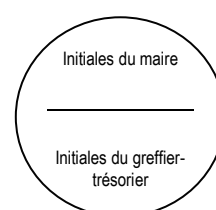
CONSIDÉRANT QUE des démarches administratives auprès de notre institution financière seront nécessaires afin d'apporter les modifications qui s'imposent;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Chantal Paquet, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE DÉSIGNER le maire, M. Sébastien Lebel, signataire des chèques et effets négociables émis par la Ville de Ville-Marie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



230-10-25

6.5 Nomination — Maire suppléant

CONSIDÉRANT la nouvelle composition du conseil municipal à la suite de l'élection municipale 2025, au cours de laquelle le maire et les six conseillers de la Ville de Ville-Marie ont tous été élus sans opposition;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désigne pour la période qu'il détermine un conseiller comme maire suppléant selon l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NOMMER la conseillère Mme Adèle Beaugard comme maire suppléante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231-10-25

6.6 Nomination — Délégué et délégué substitut au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT)

CONSIDÉRANT la nouvelle composition du conseil municipal à la suite de l'élection municipale 2025, au cours de laquelle le maire et les six conseillers de la Ville de Ville-Marie ont tous été élus sans opposition;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 de *l'Entente intermunicipale relative à la sécurité incendie* stipule que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT) est formé d'un délégué de chacun des conseils des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités participantes doivent nommer un membre du conseil qui agit comme délégué et un autre comme délégué substitut qui remplace le délégué lorsque celui-ci ne peut participer à une séance du conseil d'administration de la RISIT;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jacques Loiselle, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NOMMER le conseiller M. Yves S. Bergeron comme délégué de la Ville de Ville-Marie pour siéger au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT).

DE NOMMER le conseiller M. Jonathan Morin comme délégué substitut de la Ville de Ville-Marie pour siéger au conseil d'administration de la RISIT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

232-10-25

6.7 Comités municipaux — Listes des membres

CONSIDÉRANT la nouvelle composition du conseil municipal à la suite de l'élection municipale 2025, au cours de laquelle le maire et les six conseillers de la Ville de Ville-Marie ont tous été élus sans opposition;



CONSIDÉRANT l'importance des comités municipaux;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable de nommer le plus tôt possible les membres du conseil qui désirent faire partie desdits comités;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil se sont exprimés quant à leur choix de siéger à certains comités;

CONSIDÉRANT QUE la liste des comités et de leurs représentants municipaux a été rédigée et déposée;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Chantal Paquet, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la liste des comités municipaux et des membres du conseil qui les représenteront comme déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

233-10-25

6.8 Nomination d'un représentant — Réseau BIBLIO Abitibi-Témiscamingue — Nord-du-Québec

CONSIDÉRANT QU'à l'article 9.1 de la convention de services conclue entre la Ville de Ville-Marie et le Réseau BIBLIO Abitibi-Témiscamingue — Nord-du-Québec, il est prévu qu'un élu municipal doit être nommé comme représentant auprès de l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE le représentant aura comme fonction de surveiller les intérêts de la Ville dans l'organisation et le maintien de la bibliothèque La Bouquine;

CONSIDÉRANT QUE le représentant devra représenter la Ville à l'assemblée générale du Réseau BIBLIO;

CONSIDÉRANT QUE le représentant devra faire rapport à la Ville;

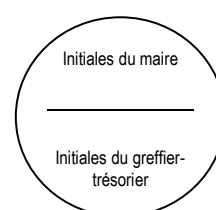
CONSIDÉRANT QUE le représentant aura le droit de voter aux assemblées générales et spéciales;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Claude Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NOMMER le conseiller, M. Jacques Loiselle, comme représentant de la Ville de Ville-Marie auprès du Réseau BIBLIO Abitibi-Témiscamingue — Nord-du-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



234-10-25

6.9 Renouvellement du contrat de services juridiques — Année 2026

CONSIDÉRANT QUE le contrat de services juridiques que la Ville de Ville-Marie a conclu avec le cabinet Deveau Dufour Mottet Avocats s.e.n.c.r.l. — Outaouais tire bientôt à sa fin, soit le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT l'offre de service préparée par ledit cabinet le 30 septembre 2025 et présentée à la Ville pour le renouvellement du contrat;

CONSIDÉRANT QUE l'offre se décrit comme suit :

- Service offert : Consultations téléphoniques, à nombre d'heures illimité;
- Personnes autorisées à consulter : le maire, la directrice générale, l'inspecteur en bâtiment et en environnement;
- Durée du contrat : 1 an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026;
- Coût forfaitaire : 1000 \$ par année, taxes en sus, incluant la révision des procès-verbaux;
- Pour tous les autres mandats demandés : Taux horaire de 275 \$ de l'heure;

Tout compte impayé après un délai de soixante (60) jours portera à intérêts au taux de 10 % l'an.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jonathan Morin, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER l'offre de services juridiques du cabinet Deveau Dufour Mottet Avocats s.e.n.c.r.l. — Outaouais, selon les conditions décrites ci-dessus.

D'AUTORISER le maire, M. Sébastien Lebel, et la directrice générale, Mme Karine Demers, à signer tout document à cet effet pour et au nom de la Ville de Ville-Marie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

235-10-25

6.10 Changement de signataire — Transactions non complétées avant l'entrée en poste du nouveau maire

CONSIDÉRANT la nouvelle composition du conseil municipal à la suite de l'élection municipale 2025, au cours de laquelle le maire et les six conseillers de la Ville de Ville-Marie ont tous été élus sans opposition;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie a donc un nouveau maire depuis le 4 octobre dernier;

CONSIDÉRANT QUE certains dossiers transactionnels impliquant la Ville de Ville-Marie n'ont pas été complétés avant l'entrée en fonction du nouveau maire;

CONSIDÉRANT QUE le maire précédent, M. Martin Lefebvre, avait été désigné comme cosignataire des contrats pour ces transactions avec la directrice générale, Mme Karine Demers;



CONSIDÉRANT QUE les dossiers transactionnels affectés par ce changement sont les suivants :

- Résolution n° 207-09-25 (Vente de terrain — Lot 6 454 554 de Min 43 — 32B, rue G.-E.-Morency);
- Résolution n° 206-09-25 (Vente de terrain — Lot 6 454 553 et projet 4 de Min 43 — 34, rue G.-E.-Morency);
- Résolution n° 203-09-25 (Vente de terrain — Partie du lot 4 121 269 [projet 7 de Min 43] — 9, rue Lavigne);
- Résolution n° 202-09-25 (Vente de terrain — Lot 6 454 555 de Min 43 — 32A, rue G.-E.-Morency);
- Résolution n° 201-09-25 (Vente de terrain — Partie du lot 4 121 269 [projet 6 de Min 43] — 42, rue Dollard);
- Résolution n° 200-09-25 (Vente de terrain — Partie du lot 6 454 556 [projet 2 de Min 43] — 20, rue G.-E.-Morency);
- Résolution n° 199-09-25 (Vente de terrain — Partie du lot 6 454 556 [projet 3 de Min 43] — 26, rue G.-E.-Morency);
- Résolution n° 198-09-25 (Vente de terrain — Partie du lot 4 121 269 [projet 8 de Min 43] — 7B, rue Lavigne);
- Résolution n° 197-09-25 (Vente de terrain — Partie du lot 6 514 019 — 68, rue Notre-Dame Nord);
- Résolution n° 187-08-25 (Vente de terrain — 17, rue de la Montagne [lot 3 100 015] et 21, rue de la Montagne [lot 3 100 013]);
- Résolution n° 150-06-25 (Vente de terrain — 21, rue Saint-Isidore Ouest [lot 6 617 291])

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER le maire, M. Sébastien Lebel, et la directrice générale, Mme Karine Demers, à signer tout document relatif aux dossiers transactionnels énumérés ci-dessus, pour et au nom de la Ville de Ville-Marie.

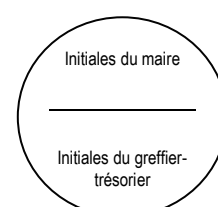
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

236-10-25

6.11 Dépôt — État comparatif des revenus et dépenses de l'exercice courant et de l'exercice précédent

Mme Maude Bergeron, directrice générale adjointe, dépose l'état comparatif des revenus et dépenses de l'exercice courant et de l'exercice précédent, tel que prescrit par l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



237-10-25

6.12 Dépôt — État comparatif des revenus et dépenses de l'exercice courant prévisionnel et du budget de l'exercice

Mme Maude Bergeron, directrice générale adjointe, dépose l'état comparatif des revenus et dépenses de l'exercice courant prévisionnel et du budget de l'exercice, tel que prescrit par l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

238-10-25

7.1 Appui à un retour sécuritaire et complet des activités de contrôle routier au Québec

CONSIDÉRANT que les contrôleurs routiers du Québec jouent un rôle essentiel dans la sécurité publique, en assurant notamment la surveillance des véhicules lourds, le respect des normes de transport des matières dangereuses, les opérations de contrôle de vitesse, ainsi que la sécurité du transport scolaire et du transport de personnes;

CONSIDÉRANT que depuis la décision rendue le 6 mars 2025 par le Tribunal administratif du travail (TAT), une partie importante des activités des contrôleurs routiers est suspendue ou grandement réduite, notamment en raison du confinement de ces agents aux postes de contrôle (balances);

CONSIDÉRANT que cette limitation nuit directement à la capacité des contrôleurs routiers d'intervenir de manière préventive et efficace sur le terrain, augmentant ainsi les risques d'accident liés à des véhicules lourds non conformes, au transport inadéquat de matières dangereuses, aux surcharges, à l'usure mécanique ou à la fatigue des conducteurs;

CONSIDÉRANT que la période estivale et la rentrée scolaire sont des moments critiques sur le réseau routier en raison de la forte circulation, du transport touristique et du retour massif des autobus scolaires transportant les enfants;

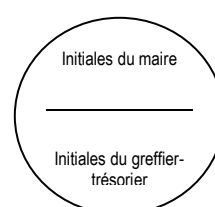
CONSIDÉRANT que l'inaction du gouvernement du Québec depuis le jugement du TAT constitue une situation préoccupante et que des mesures concrètes sont nécessaires afin de restaurer la capacité d'intervention complète des contrôleurs routiers;

CONSIDÉRANT que la sécurité routière est une responsabilité partagée entre les paliers de gouvernement et que les municipalités ont à cœur la sécurité de leurs citoyens;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Claude Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPUYER la demande des municipalités adressée au gouvernement du Québec afin qu'il donne suite sans délai à la décision rendue par le Tribunal administratif du travail (TAT) le 6 mars 2025 en mettant en place les mesures nécessaires pour assurer le retour complet des services.



DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, au ministère de la Sécurité publique du Québec, au bureau du premier ministre du Québec, à la présidente directrice générale ainsi qu'à la présidente du Conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec, ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

239-10-25

7.2 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n° 621 relatif à la prévention incendie

M. Jacques Loiselle, conseiller, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du *Règlement n° 621 relatif à la prévention incendie*.

Il dépose également un projet de règlement à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. TRANSPORT

240-10-25

8.1 Adjudication — Appel d'offres sur invitation VM-2025-TP-03 pour la fourniture de sable abrasif – 2^e appel

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture de soumissions de l'appel d'offres VM-2025-TP-03 pour la fourniture de sable abrasif s'est déroulée le 8 octobre 2025, à 11 h;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été déposée et qu'elle est conforme :

- Transport D. Barrette et Fils inc. : 25 050 \$ (prix avant taxes).

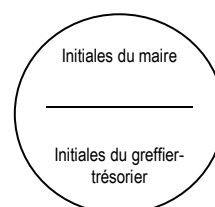
CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du registre contractuel;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jonathan Morin, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADJUGER le contrat pour l'appel d'offres VM-2025-TP-03 pour la fourniture de sable abrasif à Transport D. Barrette et Fils inc. au montant de 25 050 \$, plus les taxes applicables, selon les conditions de l'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



9. HYGIÈNE DU MILIEU

241-10-25

9.1 Adjudication — Appel d’offres sur invitation VM-2025-TP-02 pour le nettoyage des regards et du puits de pompage

CONSIDÉRANT QUE l’ouverture de soumissions de l’appel d’offres VM-2025-TP-02 pour le nettoyage des regards et du puits de pompage s’est déroulée le 9 octobre 2025, à 13 h;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été déposées et qu’elles sont conformes :

- Abivac : 35 401,86 \$ (prix avant taxes);
- Ortec Environnement Services : 30 356,85 \$ (prix avant taxes);

CONSIDÉRANT QUE Ortec Environnement Services a déposé la soumission la plus basse;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics, M. Pierre J. Rivard, recommande aux membres du conseil d’octroyer le contrat à l’entreprise Ortec Environnement Services;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jacques Loiselle, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

D’ADJUGER le contrat pour l’appel d’offres VM-2025-TP-02 pour le nettoyage des regards et du puits de pompage à Ortec Environnement Services, au montant de 30 356,85 \$, plus les taxes applicables, selon les conditions de l’appel d’offres.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

242-10-25

9.2 Adjudication — Appel d’offres VM-2025-TP-01 pour la fourniture de services professionnels d’architecture en soutien aux travaux du consultant en ingénierie – Projet de construction d’une usine de déphosphatation

CONSIDÉRANT QUE l’ouverture de soumissions de l’appel d’offres VM-2025-TP-01 pour la fourniture de services professionnels d’architecture en soutien aux travaux du consultant en ingénierie dans le cadre du projet de construction d’une usine de déphosphatation s’est déroulée le 9 octobre 2025;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été déposées et qu’elles sont conformes :

- Struktura Architecture : 66 257 \$ (prix avant taxes);
- ARTCAD Architectes : 108 500 \$ (prix avant taxes);

CONSIDÉRANT QUE Struktura Architecture a déposé la soumission la plus basse;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents :



D'ADJUGER le contrat pour l'appel d'offres VM-2025-TP-01 pour la fourniture de services professionnels d'architecture en soutien aux travaux du consultant en ingénierie dans le cadre du projet de construction d'une usine de déphosphatation à Struktura Architecture au montant de 66 257 \$, plus les taxes applicables, selon les conditions de l'appel d'offres.

DE FINANCER la dépense par le *Règlement n° 607 relatif à l'aménagement, les travaux d'infrastructures et l'achat d'équipement pour l'usine de déphosphatation*, ainsi que la subvention PRIMEAU 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

243-10-25

10.1 Autorisation — Dépôt d'une demande au Fonds de verdissement Hydro-Québec

CONSIDÉRANT QUE le projet de réaménagement du Parc des Clubs est en cours;

CONSIDÉRANT QUE ce parc deviendra un élément clé pour améliorer la qualité de vie des citoyennes et citoyens en favorisant le jeu actif pour tous;

CONSIDÉRANT QUE la plantation d'arbres contribuera grandement à améliorer la canopée du parc des Clubs et à améliorer la qualité de vie de notre communauté;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un parc multigénérationnel, offrant des jeux pour les enfants, mais aussi pour les aînés;

CONSIDÉRANT QUE ce parc favorise les liens sociaux et le contact avec la nature pour tous;

CONSIDÉRANT QUE les très jeunes enfants, ainsi que les aînés, sont plus vulnérables à la chaleur;

CONSIDÉRANT QU'il y a de plus en plus de périodes de canicule;

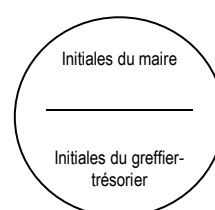
CONSIDÉRANT QU'il est important de créer des zones d'ombre à proximité des différentes zones de jeux;

CONSIDÉRANT QU'il est important que le sentier piétonnier soit également ombragé par secteurs;

CONSIDÉRANT QUE dans son plan stratégique 2024-2031, la Ville de Ville-Marie a retenu comme orientation « Développer notre exemplarité en tant que ville verte »;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



D'AUTORISER la directrice des loisirs, des sports et des espaces verts, Mme Manon Gauthier, à déposer une demande au Fonds de verdissement Hydro-Québec pour le montant maximal de 50 000 \$, correspondant à la moitié du coût prévu pour la plantation d'arbres dans le Parc des clubs en 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

244-10-25

11.1 Adjudication — Vente du terrain situé au 2, rue Dubé (lot 6 702 245) — Appel d'offres public VM-2025-URB-01

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture de soumissions pour l'appel d'offres VM-2025-URB-01 pour la vente du lot 6 702 245, situé au 2, rue Dubé, s'est tenue le 8 octobre 2025 à 15 h;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été déposée :

- Champoux électrique inc. : 51 777,38 \$ (prix avant taxes);

CONSIDÉRANT QUE la soumission est conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jonathan Morin, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADJUGER la vente du lot 6 702 245, situé au 2, rue Dubé, à Champoux électrique inc. au montant de 51 777,38 \$, plus les taxes applicables.

QUE toutes les conditions et obligations prévues à l'appel d'offres fassent partie intégrante du contrat de vente entre la Ville et l'acquéreur.

D'AUTORISER le maire, M. Sébastien Lebel, et la directrice générale, Mme Karine Demers, à signer tout document à cet effet pour et au nom de la Ville de Ville-Marie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

245-10-25

11.2 Adjudication — Vente du terrain situé au 4, rue Dubé (lot 6 702 246) — Appel d'offres public VM-2025-URB-01

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture de soumissions pour l'appel d'offres VM-2025-URB-01 pour la vente du lot 6 702 246, situé au 4, rue Dubé, s'est tenue le 8 octobre 2025 à 15 h;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été déposée :

- Champoux électrique inc. : 67 331,99 \$ (prix avant taxes);

CONSIDÉRANT QUE la soumission est conforme;

EN CONSÉQUENCE :



Il est proposé par M. Claude Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADJUGER la vente du lot 6 702 246, situé au 4, rue Dubé, à Champoux électrique inc. au montant de 67 331,99 \$, plus les taxes applicables.

QUE toutes les conditions et obligations prévues à l'appel d'offres fassent partie intégrante du contrat de vente entre la Ville et l'acquéreur.

D'AUTORISER le maire, M. Sébastien Lebel, et la directrice générale, Mme Karine Demers, à signer tout document à cet effet pour et au nom de la Ville de Ville-Marie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

246-10-25 11.3 Avis de motion — Règlement n° 622 modifiant 458 (plusieurs lots)

M. Yves S. Bergeron, conseiller, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du *Règlement n° 622 modifiant 458* (lots 6 702 247, 6 702 248, 6 454 553, 6 454 554, 6 454 555, 6 703 556, 6 703 559, 6 703 560 et 6 703 558).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

247-10-25 11.4 Adoption — Premier projet de Règlement n° 622 modifiant 458 (plusieurs lots)

M. Yves S. Bergeron, conseiller, dépose le premier projet de *Règlement n° 622 modifiant 458* (lots 6 702 247, 6 702 248, 6 454 553, 6 454 554, 6 454 555, 6 703 556, 6 703 559, 6 703 560 et 6 703 558).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

248-10-25 11.5 Conditions de vente — 78, rue Notre-Dame Nord (lot 6 699 474)

CONSIDÉRANT QUE le terrain situé au 78, rue Notre-Dame Nord (lot 6 699 474) a récemment été mis en vente par la Ville de Ville-Marie via l'appel d'offres VM-2025-URB-02;

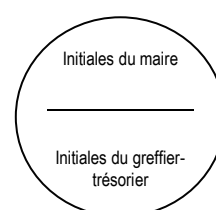
CONSIDÉRANT QUE le prix de vente minimum a été fixé à 68 546 \$

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'a reçu aucune soumission ni offre d'achat pour ce terrain;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie souhaite favoriser la construction de logements sur son territoire afin d'attirer de nouvelles familles;

CONSIDÉRANT QUE la condition principale à l'achat de ce terrain est que le bâtiment principal devra être une habitation résidentielle de 8 logements et plus et avoir un minimum de 2 étages;

EN CONSÉQUENCE :



Il est proposé par M. Jonathan Morin, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'INCLURE le terrain situé au 78, rue Notre-Dame Nord (lot 6 699 474) dans la liste des terrains à vendre sur le site Web de la Ville de Ville-Marie.

QUE le prix de vente soit à 68 546 \$.

DE CONSERVER les mêmes conditions de vente que dans l'appel d'offres VM-2025-URB-02, notamment que le bâtiment principal devra être une habitation résidentielle de 8 logements et plus et avoir un minimum de 2 étages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. LOISIRS ET CULTURE

249-10-25

12.1 Adjudication de contrat – Fabrication et l'installation d'une structure en acier galvanisé pour le condenseur – Projet de remplacement du système de réfrigération – Aréna Frère Arthur-Bergeron

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres LS-2025-02 consistait à recevoir des soumissions pour la construction d'une dalle de béton et d'un support en acier galvanisé pour le remplacement du système de réfrigération de l'aréna Frère Arthur-Bergeron;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues dépassaient largement les estimations et le budget prévus pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Ville-Marie ne peut accorder de contrat sans avoir obtenu les crédits nécessaires à son financement;

CONSIDÉRANT QUE les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet n'étaient pas disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été revu;

CONSIDÉRANT QUE le directeur de l'urbanisme, M. Steve Bélanger, ainsi que la directrice des loisirs, des sports et des espaces verts, Mme Manon Gauthier, qui travaillent ensemble sur le projet, ont demandé une soumission à l'entreprise G.A.L. Industriel pour la fabrication et l'installation d'une structure en acier galvanisé pour le condenseur;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise G.A.L. Industriel a présenté à la Ville de Ville-Marie la soumission n° 75-25, d'un montant de 74 543 \$, plus les taxes applicables, pour la fabrication et l'installation d'une structure en acier galvanisé pour le condenseur, dans le projet de remplacement du système de réfrigération de l'aréna Frère Arthur-Bergeron;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jacques Loiselle, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



D'ACCEPTER la soumission n° 75-25 de G.A.L. Industriel, d'un montant de 74 543 \$, plus les taxes applicables, pour la fabrication et l'installation d'une structure en acier galvanisé pour le condenseur, dans le projet de remplacement du système de réfrigération de l'aréna Frère Arthur-Bergeron

DE FINANCER la dépense par le *Règlement n° 612 décrétant une dépense en immobilisations et un emprunt de 2 425 000 \$ pour le changement du système de réfrigération de l'aréna* ainsi que la subvention PAFIRSPA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250-10-25

12.2 Demande de l'École Saint-Gabriel — Utilisation gratuite de l'aréna Frère Arthur-Bergeron

CONSIDÉRANT QUE l'école Saint-Gabriel de Ville-Marie organise, en collaboration avec les Pirates de Ville-Marie, une activité de collecte de fonds qui se tiendra à l'aréna Frère Arthur-Bergeron le samedi 25 octobre 2025 et dont les profits serviront au projet d'embellissement de la cour d'école;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de l'école Saint-Gabriel utilisera les installations de l'aréna Frère Arthur-Bergeron de 12 h 45 à 16 h 30, soit pour une durée d'environ 4 heures;

CONSIDÉRANT QUE la directrice de l'école Saint-Gabriel de Ville-Marie, Mme Janiphée Guimond, a présenté à la Ville une demande pour utiliser gratuitement l'aréna Frère Arthur-Bergeron à cette occasion;

CONSIDÉRANT QUE selon le *Règlement n° 610 sur la tarification de l'aréna Frère Arthur-Bergeron (1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025)*, le taux horaire de location pour le Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue est de 60 \$;

CONSIDÉRANT QUE cela représenterait une contribution de 240 \$ de la part de la Ville de Ville-Marie pour la tenue de cet événement

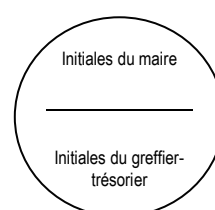
CONSIDÉRANT QUE cette activité soutient le projet d'embellissement de la cour de l'école Saint-Gabriel de Ville-Marie, un projet rassembleur qui aura des retombées concrètes sur le bien-être et le sentiment d'appartenance de tous les élèves et autres citoyens utilisateurs de la cour d'école;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER l'équipe de l'école Saint-Gabriel à utiliser gratuitement l'aréna Frère Arthur-Bergeron le samedi 25 octobre 2025, de 12 h 45 à 16 h 30, pour la tenue de son activité de collecte de fonds, dont les profits serviront au projet d'embellissement de la cour d'école.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



13. DIVERS

251-10-25

13.1 Nomination d'un délégué pour les dossiers en lien avec le secteur de la santé

CONSIDÉRANT QUE M. Sébastien Lebel, maire de la Ville de Ville-Marie, occupe un emploi au sein du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSSAT);

CONSIDÉRANT QUE cette situation est susceptible de créer un conflit d'intérêts lorsque le conseil municipal traite de dossiers en lien avec le secteur de la santé;

CONSIDÉRANT QUE le maire souhaite se retirer de toute délibération, discussion ou décision du conseil concernant ces dossiers, conformément aux dispositions du *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner un membre du conseil pour agir à titre de délégué de la Ville dans les dossiers touchant le domaine de la santé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Chantal Paquet, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NOMMER M. Jacques Loiseau, conseiller municipal à titre de délégué de la Ville de Ville-Marie pour les dossiers ou représentations liés au secteur de la santé.

D'AUTORISER le délégué, M. Jacques Loiseau, à représenter la Ville et à participer aux rencontres, échanges ou comités pertinents dans ce domaine.

QUE le maire s'abstienne de participer à toute délibération ou décision du conseil concernant ces dossiers afin d'éviter tout conflit d'intérêts réel ou apparent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

252-10-25

13.2 Adoption de la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie reconnaît l'importance d'offrir à ses employés un milieu de travail sain, respectueux et exempt de toute forme de harcèlement, de violence et d'incivilité;

CONSIDÉRANT QUE la direction a présenté au conseil municipal la *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail*;

CONSIDÉRANT QUE cette politique vise à établir des règles claires pour prévenir le harcèlement et la violence en milieu de travail et à encadrer le traitement des situations pouvant survenir;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'adopter officiellement ladite politique afin d'assurer la protection et le bien-être de l'ensemble du personnel et des élus municipaux;



EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M Claude Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER la *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail*, jointe à la présente résolution, pour en faire partie intégrante;

QUE ladite politique entre en vigueur dès son adoption;

DE TRANSMETTRE une copie de cette politique à tous les employés et élus de la Ville et qu'ils en accusent réception par signature.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

253-10-25

13.3 Comité consultatif d'urbanisme (CCU) — Nomination des nouveaux élus

CONSIDÉRANT QUE deux élus doivent siéger au comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie a un nouveau conseil municipal depuis le 10 octobre dernier;

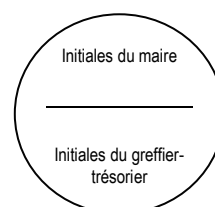
CONSIDÉRANT QU'il est opportun de vérifier l'intérêt de siéger au comité auprès de chacun des nouveaux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NOMMER Mme Chantal Paquet et M. Jonathan Morin comme nouveaux membres du comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



14. LEVÉE DE LA SÉANCE

254-10-25

Levée de la séance

Il est proposé par Mme Chantal Paquet, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE LEVER la séance. Il est 20 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ORIGINAL SIGNÉ

Sébastien Lebel

Maire

ORIGINAL SIGNÉ

Karine Demers

Directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Sébastien Lebel, ai approuvé toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.